



**mouvement
écologique**

Traduit par deepl.com

Discussions tripartites :

Faire avancer la transition énergétique de manière ciblée – assurer un soutien sélectif aux ménages à faibles revenus

« Nous devons d'abord surmonter la crise actuelle, le sauvetage de la planète peut attendre... » ?

C'est par cette déclaration provocante que le Dr Felix Matthes, coordinateur de recherche en politique énergétique et climatique au bureau berlinois de l'Oeko-Institut, a introduit, le 19 avril 2022, une conférence sur la question de savoir comment faire face aux conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie dans le domaine de l'énergie.

La réaction politique initiale a été la suivante : les prix de l'énergie devaient être maintenus artificiellement bas à l'aide de subventions publiques importantes en réponse directe à la crise aiguë, tandis que la transition énergétique serait abordée dans une phase ultérieure.

Cependant, la multiplication des crises géopolitiques et la déstabilisation de nouvelles régions du monde montrent que plus la dépendance vis-à-vis des énergies fossiles perdure, plus les ressources financières de l'État sont mises à rude épreuve et plus la transition structurelle est retardée.

Il faut reconnaître que les discussions actuelles sont un peu plus nuancées qu'en 2022. Aujourd'hui, tous les acteurs se prononcent en faveur d'une promotion accrue des énergies renouvelables et de la mise en œuvre d'une transition énergétique. Les acteurs du secteur agricole réclament eux aussi, de manière positive, un certain changement de mentalité, notamment en ce qui concerne la dépendance vis-à-vis des importations d'aliments pour animaux.

Mais : depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'État a investi des moyens financiers considérables pour « stabiliser » ou réduire les prix de l'énergie. Parallèlement, des objectifs essentiels en matière de transition énergétique ne sont toujours pas atteints. La transition thermique, c'est-à-dire l'abandon des combustibles fossiles dans le secteur du chauffage, par exemple, progresse plus que lentement, de sorte que le Luxembourg est très en retard par rapport aux objectifs fixés dans le PNEC (80 % selon les estimations) ; les objectifs en matière de mobilité électrique, malgré de bonnes initiatives, sont encore loin d'être atteints, etc.

La mobilisation de moyens financiers publics considérables pour réduire ou stabiliser les prix à court terme ne doit pas se faire au détriment des réformes structurelles dans les domaines de l'énergie et de la protection du climat, et ne doit pas envoyer de signaux contre-productifs (par exemple, une promotion indirecte des voitures à moteur à combustion). Ce sont les réformes structurelles qui permettraient une plus grande résilience face aux crises géopolitiques et la mise

en œuvre des objectifs climatiques.

1. Au lieu d'une politique de l'arrosoir : investir des fonds publics pour de véritables réformes dans le secteur de l'énergie et pour soulager les ménages aux revenus modestes

Personne ne se réjouit d'avoir des dépenses plus élevées pour son approvisionnement en énergie. Mais l'énergie a un prix, et celui-ci doit – selon l'avis unanime des économistes – refléter a priori la réalité.

Il est évident que les personnes disposant de moyens financiers limités doivent être accompagnées. Il n'est toutefois pas évident que les fonds publics doivent servir à garantir, à la manière d'un arrosoir, des prix de l'énergie bas pour TOUS les ménages.

À cet égard, le Mouvement Ecologique plaide pour qu'une analyse des allègements décidés par la Tripartite réponde à trois critères et soit prise en compte en conséquence dans le cadre des discussions à la Chambre des députés :

- **Les décisions à prendre ne doivent pas aller à l'encontre des objectifs de la transition énergétique** : il ne faut mettre en place AUCUNE MESURE INCITATIVE, ni pour la population en général, ni pour l'industrie et l'artisanat, qui remettrait en cause l'objectif d'une décarbonisation progressive. En d'autres termes : pas de réduction générale des prix des énergies fossiles telles que le gaz, le fioul et les carburants.

Une réduction des prix des carburants – d'autant plus que ceux-ci sont déjà bien inférieurs à ceux des pays voisins – ne serait pas efficace du point de vue de la protection du climat et constituerait en fin de compte un gaspillage des deniers publics.

- **Des mesures compensatoires devraient être prises en faveur des ménages à faibles revenus** afin qu'ils ne soient pas trop pénalisés par la crise énergétique.
- **Parallèlement, il faut travailler avec détermination pour que la transition énergétique soit enfin réellement mise en œuvre au Luxembourg** et que nous n'ayons pas à mener les mêmes débats lors de la prochaine crise.

() Citation de la Süddeutsche Zeitung (4 juin 2026) : « Les enseignements tirés de la crise énergétique de 2022-2023 ont montré », écrit la Commission européenne à propos de la réduction non ciblée des taxes énergétiques sur l'essence et le diesel en Allemagne, « que les mesures forfaitaires et indifférenciées entraînent des coûts financiers élevés et sont inefficaces sur le plan social et économique ».*

Prendre des décisions fondées sur des faits – rendre publics les documents actuellement non accessibles de la table ronde tripartite

À première vue, la table ronde tripartite actuelle semble se dérouler de manière bien plus transparente que la précédente. Ainsi, des documents provenant notamment du STATEC sont accessibles sur le site Internet du gouvernement. Il faut y voir un point positif.

Cependant, selon les informations du Mouvement Ecologique, il existe également des calculs du STATEC qui évaluent l'impact de certaines hausses de prix sur l'indice. Ce sont précisément ces calculs qui revêtent une importance capitale.

Mais il serait essentiel et indispensable que l'impact des éventuelles évolutions de prix sur les différentes sources d'énergie – électricité, gaz, fioul, essence et diesel – soit présenté de manière transparente.

Ce n'est malheureusement pas le cas. Cela témoigne d'un manque de transparence publique dans le débat sur cette question centrale.

Allègement éventuel du prix de l'électricité : oui – pour les énergies fossiles - mesures compensatoires uniquement pour les ménages à faibles revenus

Au vu des considérations exposées ci-dessus, le Mouvement Ecologique préconise la démarche suivante :

1. Intervention de l'État au niveau du prix de l'électricité / des énergies non fossiles dans le cadre de l'électrification d'un approvisionnement énergétique durable

La transition énergétique mise sur l'électricité.

À cet égard, l'utilisation accrue de l'électricité – par exemple pour le chauffage des voitures électriques – doit rester attractive et intéressante par rapport aux énergies fossiles. Une intervention de l'État visant à réguler les prix au Luxembourg est donc compréhensible.

Il faudrait toutefois se demander si l'État doit – comme c'est le cas actuellement – prendre en charge les coûts du réseau à hauteur de 150 millions d'euros (afin de réduire les frais de réseau pour les consommateurs) et ainsi, dans un certain sens, engager d'importantes « dépenses de consommation » publiques sans que cela puisse être considéré comme un investissement d'avenir, ou s'il ne faudrait pas explorer de nouvelles voies, par exemple, pour simplifier, par un investissement direct de l'État dans l'extension du réseau nécessaire à la transition énergétique.

Cela présenterait l'avantage de permettre à l'État d'investir directement ces mêmes fonds dans les infrastructures de la transition énergétique tout en allégeant la charge financière

des clients.

2. Pas d'intervention générale de l'État pour réduire les prix du fioul et des carburants

Il n'y a toutefois aucune raison de maintenir artificiellement bas les prix des énergies fossiles. Les prix doivent refléter autant que possible les coûts réels ; une « manipulation » dans ce domaine ne serait pas efficace pour l'ensemble des consommateurs.

Mais : les ménages à faibles revenus ne doivent pas être laissés à la merci de cette évolution. D'autant plus qu'il manquait jusqu'à présent des instruments pour les accompagner dans la transition énergétique. À cela s'ajoute le fait que, si ces ménages ont certes moins de dépenses dans le domaine de l'énergie (car ils consomment en moyenne moins d'énergie), ces dépenses sont toutefois proportionnellement plus élevées par rapport à leurs revenus que celles des ménages plus aisés. Une telle charge supplémentaire doit être évitée.

C'est pourquoi le Mouvement Ecologique plaide en faveur de mesures d'allègement ponctuelles, par exemple par l'introduction d'un « crédit d'impôt mobilité », comme le proposent les syndicats.

3. Au-delà de la gestion de crise à court terme – il est grand temps d'aborder la transition énergétique de manière cohérente !

Comme déjà mentionné, la véritable transition énergétique est en réalité en train d'être négligée au Luxembourg.

Certes, comme le souligne régulièrement le gouvernement, on a assisté à un développement significatif de l'énergie solaire, le préfinancement des installations solaires a été mis en place, etc.

Et pourtant : le Mouvement Ecologique, entre autres, mais aussi d'autres acteurs, soulignent que nous sommes loin d'atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050. C'est précisément dans le secteur du chauffage, qui représente tout de même près de 80 % de la consommation, que les efforts sont largement insuffisants. En effet, à ce jour, on n'est même pas parvenu à mettre en place des exigences uniformes à l'échelle nationale pour la construction d'installations solaires, sans parler des pompes à chaleur.

À cet égard, il faut travailler à la transition socio-écologique avec beaucoup plus de cohérence et de détermination

- **Faire enfin avancer concrètement la transition énergétique :**
 - **Une véritable « offensive thermique »** (80 % de la consommation énergétique des ménages), où les progrès piétinent.

C'est aussi une question de justice sociale, afin que tous les habitants, quel que soit leur lieu de résidence, puissent sortir du piège des prix de l'énergie fossile. La transition thermique passe notamment par

- * une aide massive à l'installation de pompes à chaleur grâce à :
 - des programmes de subvention adéquats, qui doivent être adoptés avant l'été 2026 (et qui reposent sur des calculs réalistes, ce qui n'est pas le cas à ce jour pour le « Klimabonus Wunnen ») ;
 - des engagements concrets dans le cadre de l'accord tripartite, garantissant que le règlement national sur la construction, qui doit être présenté avant l'été, fixera des normes uniformes pour promouvoir la construction d'installations de cogénération dans les communes ;
 - L'introduction immédiate du préfinancement des pompes à chaleur avant les vacances d'été : en effet, tout retard ou annonce d'une date ultérieure entraînera un report de leur installation, qui n'aura plus lieu avant l'hiver. C'est pourquoi il pourrait s'avérer judicieux de confier la gestion de ce préfinancement au ministère de l'Économie, car celui-ci dispose désormais du savoir-faire nécessaire grâce à son expérience en matière de promotion des installations solaires ;
 - * une planification rigoureuse des réseaux de chaleur (partout où l'installation de pompes à chaleur n'est pas possible ou serait moins efficace). Cela nécessite avant tout une stratégie et une législation claires de la part de l'État, qui régissent les paramètres clés (tels que la question des coûts, les responsabilités, etc.). Des propositions concrètes doivent être soumises sans délai après les vacances d'été ;
 - * Réduction de la taxe sur le prix de l'électricité pour les pompes à chaleur.
- Mise en œuvre d'une **stratégie de rénovation des bâtiments existants, en particulier des bâtiments inoccupés (estimés à 10-15 %), plutôt que de nouvelles constructions** (voir le programme en 11 points du Mouvement Ecologique) :
 - * Suppression des nombreux obstacles administratifs et financiers à la rénovation – présentation de mesures concrètes d'allègement en septembre 2026 ;
 - * Préciser, dans le cadre de l'accord tripartite, que les obstacles à la rénovation au niveau des règlements de construction actuels seront également supprimés dans le règlement national sur la construction ;
 - * Introduction dès 2026 de la **taxe de mobilisation** sur les logements vacants ainsi que sur les terrains non bâtis situés dans le périmètre de construction.
- Mise en œuvre, avant les vacances d'été, d'une nouvelle version du « **Klimabonus Wunnen** », qui permette un soutien ciblé et socialement équitable aux ménages. Ce programme doit toutefois s'appuyer sur des calculs détaillés et compréhensibles, ce qui n'est malheureusement pas le cas actuellement.
- Mise en œuvre d'une stratégie visant à promouvoir les rénovations ainsi que la rénovation énergétique dans **les immeubles collectifs** et le **secteur locatif** d'ici fin 2026. C'est précisément dans ce secteur, où vit sans doute la majorité des ménages aux faibles revenus, que peu ou rien n'a été fait.
- Optimisation des **tarifs de réseau dynamiques** existants, qui restent insuffisants, afin de récompenser les ménages pour le décalage de la charge et de valoriser la flexibilité.
- **Mettre l'accent sur la dimension sociale de la transition énergétique**

- Donner vie au **plan climatique et social**, cela signifie également :
 - * fixer des délais clairs pour la mise en œuvre des 49 mesures prévues (dont certaines attendent encore d'être mises en œuvre),
 - * créer un groupe de travail chargé de la mise en œuvre (doté de ressources humaines suffisantes) et
 - * des informations claires et contraignantes sur les moyens financiers disponibles ;
- Mise en place immédiate – avant même les vacances d'été – du « **leasing social** » pour **les voitures électriques** ainsi que pour **les pompes à chaleur** ;
- **Aides différenciées selon les revenus** pour les ménages particulièrement touchés par la crise énergétique : augmentation du CI-CO2 comme prévu dans le plan climatique et social (voir ci-dessus) ;
- Promotion d'une « **transition thermique sociale** » pour une **rénovation ciblée des quartiers / régions** comptant des ménages aux revenus modestes ;
- Aborder avec les institutions financières la question de la solvabilité de certains groupes cibles de la part de l'État, car les crédits, par exemple pour les personnes âgées, ne sont pas nécessairement accordés, même pour des investissements dans la transition énergétique ;
- **Promouvoir la formation initiale et continue** ainsi que la reconversion des personnes dans les secteurs touchés par la transition énergétique.
- **Diminuer la dépendance de l'agriculture notamment vis-à-vis du marché mondial**
 - **Réformer les subventions agricoles dans l'intérêt général** : des fonds publics pour des biens publics – les agriculteurs qui pratiquent une agriculture respectueuse de l'environnement et des ressources devraient être récompensés de manière ciblée pour la fourniture de services écosystémiques (tels que la protection de l'eau et la lutte contre l'érosion, ainsi que la préservation de la biodiversité). Cependant, étant donné que la performance environnementale n'est pas en soi une offre supplémentaire facultative, mais une norme minimale socialement nécessaire, l'octroi de primes agricoles doit être systématiquement lié à son respect – les fonds publics ne doivent être accordés qu'aux exploitations dont il est prouvé qu'elles sont orientées vers l'intérêt général.
 - **Étendre le concept Supply4Future à toutes les cantines publiques** (hôpitaux, maisons de retraite, cantines publiques...) ;
 - Promotion bien plus systématique de **l'agriculture biologique** qui, outre ses nombreux avantages pour l'environnement, rend les exploitations moins dépendantes des achats et des importations d'engrais grâce à des cycles de nutriments fermés ;
 - **Engagement au niveau du Benelux et de l'UE pour mettre fin aux accords commerciaux** controversés qui soumettent encore davantage notre agriculture locale aux règles du marché mondial.

La crise énergétique exige non seulement la mise en œuvre de mesures concrètes, mais aussi des réformes au niveau de la prise de décision et de la planification

- La situation en matière de statistiques reste insuffisante, par exemple concernant les ménages qui disposent encore de quels systèmes de chauffage, etc. Or, seule la collecte de données supplémentaires permet de mener une politique de subventions ciblée. Il existe ici un besoin considérable d'améliorer la disponibilité des données statistiques en vue d'une transition énergétique ciblée ;

- L'appareil d'État continue de s'étendre, mais les ressources nécessaires, y compris humaines, pour assurer la transition font toujours défaut ; il convient ici de renforcer l' t de donner la priorité à l'affectation de fonctionnaires qualifiés. La coopération interministérielle mérite également d'être améliorée, par exemple entre le ministère de l'Environnement et celui de l'Économie, ou entre le ministère de l'Environnement et celui de l'Agriculture.

- La gestion de la crise énergétique et climatique nécessite en outre des discussions, et la mise en œuvre de la transition énergétique requiert un large débat avec tous les acteurs.

6 juin 2026